



Ordonnance de télécom CRTC 2016-119

Version PDF

Référence : 2016-95 et 2016-108

Ottawa, le 1^{er} avril 2016

Diverses compagnies – Approbation définitive des demandes tarifaires

1. Le Conseil **approuve de manière définitive** les demandes tarifaires suivantes :

Demandeur	Avis de modification tarifaire	Date de la demande	Date d'entrée en vigueur
IXICA Communications Inc.	1	24 février 2016	11 mars 2016
Norouestel Inc.	941	26 février 2016	21 mars 2016

2. Le Conseil n'a reçu aucune intervention relativement aux demandes.
3. Des pages de tarif modifiées doivent être publiées dans les 10 jours civils suivant la date de la présente ordonnance. Les pages de tarif modifiées peuvent être présentées au Conseil sans page de description ni demande d'approbation; une demande tarifaire n'est pas nécessaire.

Secrétaire générale